

<b>PV Séance du Lundi 1<sup>er</sup> Septembre 2025 à 19h00</b>
---

**Nombre de membres en exercice : 19                      Membres présents : 11**  
**Absents excusés : 0   Absents excusés représentés : 6   Absents : 2   Votes exprimés : 17**

Par suite d'une convocation en date du 25 Août 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 1er Septembre 2025 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mme KREPULEC Patricia, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger,

Absents excusés ayant donné procuration : Mr BILLET Guy à Mr JOURDAIN Michel, Mme BILLET Dany à Mr PEREIRA Fabrice, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme MALINGUE Caroline à Mme VERPRAET Séverine

Absents excusés : -----

Absents : Mr BAYARD Didier et Mme KOBRZYNSKI Linda

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme BOVAL Régine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du Jour :

- SIVOM Adhésion de la commune de BARLIN
- Convention utilisation Foyer communal pour l'activité renforcement musculaire
- Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

**Délibération n°1 : 2025-022   SIVOM Adhésion de la commune de BARLIN**

**Vote :    Pour : 17   Contre : 0**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIVOM de la Communauté du Béthunois lors de son comité syndical du 25 Juin 2025, a accepté l'adhésion de la commune de BARLIN au 1<sup>er</sup> Octobre 2025, pour la partie « équipements de vidéoprotection » de la compétence « signalisation tricolore, équipements de vidéoprotection » et qu'il y a lieu de se prononcer sur cette nouvelle adhésion,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE** :

- De se prononcer favorablement à l'adhésion de la commune de BARLIN au 1<sup>er</sup> Octobre 2025, dans les conditions énoncées ci-dessus.

**Délibération n°2 : 2025-023 Convention d'occupation du foyer communal pour activité  
De renforcement musculaire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec Mme DUVAL Céline, dans le cadre de l'occupation du foyer communal pour l'activité Renforcement Musculaire le mardi en soirée.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2025/2026 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation d'une heure d'activité/semaine

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix pour et 6 contre :**

- D'autoriser Mr le Maire à renouveler la convention avec Mme DUVAL pour la période 2025/2026 pour le montant forfaitaire inchangé de 300 € pour l'occupation du foyer communal - créneau d'une heure d'activité/semaine -

**Délibération n°3 : 2025-024 Dossier de Déclaration d'Utilité Publique**

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de l'acquisition d'un terrain afin d'y réaliser une zone de stationnement aux abords de la rue du Général de Gaulle

Ce sujet a déjà été débattu lors de précédentes séances et pour rappel, ce projet avait été défini comme d'intérêt important en raison du souci récurrent de stationnement le long de cette voie passante, notamment dans un rayon de 100 mètres autour de son intersection avec la rue des charmes.

Le stationnement sur les trottoirs engendre une très mauvaise visibilité en sortant de la zone résidentielle (par la rue des charmes) ainsi qu'un problème de sécurité pour les piétons.

Après y avoir travaillé pendant plusieurs mois, il est apparu que le seul endroit disponible répondant aux critères de proximité est une parcelle sise rue du général de Gaulle, appartenant à Mme FOURNIER Marie-Alice.

Plusieurs échanges et réunions ont eu lieu en mairie avec la propriétaire où Mr le Maire a présenté le projet, argumenté sur la nécessité de remédier au souci avant tout pour des raisons de sécurisation, ainsi que proposé une acquisition de tout ou partie de son terrain (superficie totale de 4 551m<sup>2</sup> avec une partie en front à rue en zone U et un fonds de parcelle en zone N)

Mme FOURNIER après réflexion, a déclaré qu'elle ne souhaitait pas vendre, il n'y aurait donc plus pour la commune, que la possibilité de s'orienter vers l'expropriation pour acquérir cette parcelle.

Afin d'éclairer le conseil municipal sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, Mr le maire lui présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R 112-4 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, à savoir :

- Une notice explicative (reprenant les infos ci-dessus)
- Un plan de situation de la parcelle concernée
- Le plan des travaux projetés
- L'estimation du projet d'aménagement de la zone de stationnement à créer, dont le paiement pourra être réalisé sur fonds propres communaux
- L'estimation des domaines (en cours d'instruction à ce jour)

Mr le Maire rappelle que dans cette zone de la commune il n'existe aucune autre alternative à ce choix de terrain. Le long de cette route départementale, et précisément à cet endroit où l'on rencontre des maisons mitoyennes, il n'y a en effet plus aucun terrain libre.



**INFOS MUNICIPALES :**

- Demande d'installation d'une consigne VINTED GO sur la commune ... réponse négative n'ayant pas d'emplacement propice
- Opérations CABBALR « les p'tits bonheurs » et « la beauté sauvera le monde » - elles seront partagées sur panneau pocket et sur notre site internet
- SIA : point sur les résultats de l'appel d'offres et l'avancée du projet suite au rdv avec Mr DEPRINCE, responsable SIA
- Tas de terre déposés par le cultivateur le long de la berge de rivière, sur la parcelle à la sortie du village ... une enquête est diligentée pour connaître l'objet de ce dépôt pq aucune déclaration n'a été faite en mairie.
- Point des travaux en cours : réaménagement du jardin du souvenir – pose de gabions rue du marais – finalisation de la vidéoprotection- changement de logiciels administratif et comptable en mairie
- Une étude relative à l'humidité sur le bâtiment de la mairie va être faite en raison de dégâts apparaissant de manière exponentielle sur les murs intérieurs, depuis plus de 6 mois
- Une journée Activités sportives a été organisée sur le city parc avec la participation du SIVOM la semaine dernière : 10 enfants y ont participé
- Invitation aux initiations gratuites organisées par l'association « Buddy Dance » les 17,18,24 et 25 septembre à la salle Notre Dame – rue de l'église
- Remerciements suite aux condoléances transmises aux familles (funérailles sur la commune)
- Rappel de dates à retenir ....
  - Ducasse les 4 et 5 octobre
  - Marche nocturne le samedi 11 octobre
  - Repas de aînés le dimanche 26 octobre
  - Elections municipales les 15 et 22 Mars 2026

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme DRAB Sabine interpelle l'assemblée quant à l'entretien de plusieurs chemins ainsi bords de propriétés privées ... Mr le Maire répond que fréquemment des courriers sont faits pour rappeler les devoirs de chacun.... Une relance pour chaque cas cité par Mme DRAB sera faite afin que les élagages soient faits rapidement
- Mr le Maire informe le conseil municipal de sa décision de ne pas se présenter à sa succession en mars 2026 après 4 mandats exercés (dont 3 en qualité de Maire) ... une information officielle sera distribuée à l'ensemble des riverains cette semaine

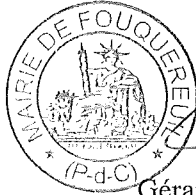
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20

La Secrétaire de séance



Régine BOVAL

Le Maire



Gérard OGIEZ